

# NOTE HISTORIQUE, THÉOLOGIQUE ET SPIRITUELLE SUR LA PANDÉMIE DE COVID-19

Par les Professeurs Jean-Dominique DURAND,  
P. Jean-Robert ARMOGATHE, P. Philippe CAPELLE-DUMONT,  
Nathalie NABERT



## I - L'ÉGLISE CATHOLIQUE ET LES ÉPIDÉMIES

L'épidémie qui ravage des nations entières, qui tue indifféremment riches et pauvres, bons et méchants, femmes et hommes, enfants et vieillards, pose la question éternelle du bien et du mal. Elle interpelle intensément les chrétiens. Comment Dieu tout-puissant peut-il laisser faire ? L'épidémie est-elle une punition envoyée par Dieu pour punir les péchés des hommes ? Dieu entend-il mettre à l'épreuve ? Peut-on accepter la mort des innocents ? Que peut dire et faire l'Église ?

Ces questions sont très présentes dans la littérature. Elles troublent les croyants comme les non-croyants. Elles dominent chez Albert Camus, dans *La Peste*, le dialogue tendu entre l'abbé Paneloux et le docteur Rieux, médecin non croyant, après la mort douloureuse d'un enfant<sup>1</sup>. Voltaire en fit une arme en s'appuyant sur le tremblement de terre de Lisbonne en 1755 : « Direz-vous en voyant cet amas de victimes : “Dieu s'est vengé, la mort est le prix de leurs crimes” ? ».

Ces réflexions amènent à se poser deux questions. Dieu veut-il transmettre à l'humanité un message à travers un fléau ? Quelles réactions l'Église promeut-elle ?

---

<sup>1</sup> Sur ce point, voir plus bas l'approche philosophique et théologique du P. Philippe Capelle-Dumont

<sup>2</sup> Voltaire, *Poème sur le désastre de Lisbonne*, 1756.

## L'épidémie comme message divin adressé à l'humanité ?

L'idée que les épidémies, comme du reste tous les fléaux qui ravagent l'humanité tels que guerres et famines, devaient être reçues comme des châtiments divins, a été très répandue dans le christianisme, et reste présente dans certains milieux. Les fléaux ont nourri la « pastorale de la peur » identifiée par Jean Delumeau<sup>3</sup>. Ils ont pu entraîner des formes d'expression radicale de la foi comme en 1349, face à la Peste noire, les autoflagellations collectives destinées à calmer la colère divine, et aussi la recherche de boucs émissaires avec des pogroms contre les juifs. L'idée du péché qui entraîne le châtiment s'est longtemps imposée sur fond de justice divine punitive fondé sur le dogme du péché originel.

Il n'est pas possible de reproduire ici les milliers de pages de sermons véhéments et de mandements épiscopaux soulignant la responsabilité personnelle et collective des hommes qui, du fait de leurs comportements déviants, attireraient les foudres d'un Dieu vengeur. La défaite française de 1940 a vu se multiplier le discours mea-culpe, comme en 1870 : le pays se trouvait vaincu parce qu'il ne respectait pas les lois divines<sup>4</sup>.

Pourtant, si le Déluge a été voulu par Dieu pour punir : « Yahvé se repentit d'avoir fait l'homme sur la terre et il s'affligea dans son cœur » (*Gn* 6, 6), ensuite « il se dit en lui-même : « Je ne maudirai plus jamais la terre à cause de l'homme, parce que les desseins du cœur de l'homme sont mauvais dès son enfance ; plus jamais je ne frapperai tous les vivants comme je l'ai fait » » (*Gn* 8, 21). Le roi Salomon l'affirme : « Dieu n'a pas fait la mort, il ne prend pas plaisir à la perte des vivants » (*Sg* 1, 13). De même Yahvé se repentit de la peste envoyée en Israël et arrêta la main de l'ange qui la répandait (*2 S* 24, 15-17). Néanmoins l'interprétation punitive du fléau pouvait s'appuyer également sur divers passages de l'Ancien Testament, les malédictions annoncées dans le *Deutéronome* en cas de désobéissance (*Dt* 28, 15-20).

À l'opposé des théories punitives, bien des auteurs, théologiens, écrivains, prédicateurs, insistent sur la miséricorde divine. Au XIX<sup>e</sup> siècle notamment, Marie s'imposa comme médiatrice, porteuse de tendresse, « cette tendre médiatrice » comme le dit Chateaubriand, qui « désarme un Dieu irrité ». Selon l'auteur du *Génie du christianisme*, « elle ignore les saintes colères du Seigneur : elle est toute bonté, toute compassion, toute indulgence<sup>5</sup>. » La médiation de Marie fut soulignée par les

---

<sup>3</sup> Jean DELUMEAU, *Le péché et la peur. La culpabilisation en occident, XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Fayard, 1983.

<sup>4</sup> Frédéric Le MOIGNE, *Les évêques français de Verdun à Vatican II. Une génération en mal d'héroïsme*, Rennes, PUR, 2005, p. 89-117.

<sup>5</sup> François René de CHATEAUBRIAND, *Génie du christianisme ou beautés de la religion chrétienne*, 1802, Paris, Gallimard, Bibliothèque de La Pléiade, 1978, p. 487.

papes Léon XIII et Pie X<sup>6</sup>, jusqu'à Jean-Paul II<sup>7</sup>. Ce dernier, marqué par Maria Faustyna Kowalska, consacra le deuxième dimanche après Pâques à la célébration de la Miséricorde divine<sup>8</sup>. La Miséricorde s'installe durablement dans la spiritualité catholique avec l'Année sainte extraordinaire de la Miséricorde ouverte par le pape François le 8 décembre 2015.

### Le recours à la prière

Au cours des siècles, même s'ils se sentaient démunis devant des maladies contagieuses mal maîtrisées, même s'ils pouvaient se sentir écrasés par un Dieu terrible, les chrétiens savaient pouvoir se tourner vers lui à travers des intercesseurs et surtout à travers Marie.

Bien des œuvres d'art y invitaient. Un exemple parmi tant d'autres est le retable d'Issenheim dû à Mathias Grünewald, exécuté entre 1512 et 1516, installé dans un hospice des moines de Saint-Antoine. Il s'agissait, dans une intensité dramatique, d'amener les malades à s'en remettre au Christ souffrant à travers saint Antoine<sup>9</sup>. Dans un contexte de multiplication des fléaux, l'Église élaborait des modèles de « bonne mort ». Les prédicateurs invitaient les fidèles à se préparer en faisant pénitence, tandis que les figures grimaçantes des danses macabres rappelaient la brièveté de la vie. Les *Artes moriendi* se multiplièrent avec des recommandations de repentir et de pénitence, et des images illustrant le rôle d'intercesseurs de la Vierge et des saints<sup>10</sup>. Il faut se préparer à affronter les fléaux, tremblements de terre, pestes, famines, dit l'évangéliste Luc, car ils signifient que le Royaume de Dieu est proche (Lc 21) : « Veillez donc et priez en tout temps, afin d'avoir la force d'échapper à tout ce qui doit arriver, et de vous tenir debout devant le Fils de l'homme » (Lc 21, 36).

On priait beaucoup saint Sébastien et saint Roch, dont les cultes sont attestés dans toute la chrétienté confrontée à des retours réguliers de la peste. Reliques et images étaient montrées dans l'espoir de repousser le fléau, processions à la fois expiatives et protectrices. À Lyon, en 1643, les échevins décidèrent de se porter en procession à Fourvière et de vouer la ville à Marie pour qu'elle en écarte l'épidémie.

---

<sup>6</sup> Encycliques *Fidentem piumque* (1896) et *Ad diem illud* (1904).

<sup>7</sup> Encyclique *Redemptoris Mater* (1987).

<sup>8</sup> Encyclique *Dives in Misericordia* (1980).

<sup>9</sup> Joris-Karl HUYSMANS, *Le retable d'Issenheim*, 1903, rééd. Dans *Les Grünewald du Musée de Colmar*, Paris, Hermann, 1988.

<sup>10</sup> Alberto TENENTI, *La Vie et la mort à travers l'art du XV<sup>e</sup> siècle*, 1952, rééd. Paris, Éditions Allia, 2018.

On a là une décision autant politique que religieuse<sup>11</sup>. C'est la décision religieuse qui l'emporte à Marseille, en 1720, lorsque l'évêque Mgr Henri de Belsunce consacra le diocèse au Sacré-Cœur de Jésus le 1<sup>er</sup> novembre 1720<sup>12</sup>. Les échevins s'associèrent à cette démarche en 1722 en assistant à la messe du Sacré-Cœur et en offrant un cierge de quatre livres. Cette cérémonie se renouvelle chaque année. En 2020, année du tricentenaire de la consécration, dans le contexte de la pandémie, l'archevêque Mgr Jean-Marc Aveline, n'a pas souhaité attendre la fête liturgique du Sacré-Cœur le 19 juin, et l'a avancée au 5 avril, jour des Rameaux. La prière reste d'une forte actualité. Le 30 mai, à la fin du mois marial, le pape François a récité la prière du Chapelet pour « invoquer l'aide et le secours de la Vierge ». Elle a été diffusée en mondovision et retransmise dans les principaux sanctuaires mariaux du monde.

### **Responsabilité de l'Église, responsabilité des catholiques**

La prière est jusqu'à aujourd'hui un élément majeur de lutte contre la maladie. Elle apaise le malade, et marque le refus du fatalisme. Elle n'exclut pas la lutte sur le terrain contre la maladie. On peut trouver dans l'Ancien Testament des recommandations d'enfermement volontaire pour laisser passer le temps du fléau (*Ex* 12, 22 ; *Is* 26, 20) mais il s'agit de moments très particuliers. En revanche, dès l'Antiquité, les chrétiens se firent remarquer par leur solidarité avec les malades, soutenus par leur foi. On a pu voir dans leur comportement solidaire, notamment lors des épidémies de 165 et de 250, l'une des raisons de l'expansion du christianisme<sup>13</sup>.

Les mesures se firent draconiennes avec une meilleure connaissance de la propagation des maladies contagieuses. Lors de la peste de 1656, on eut recours, à Rome, aux actes religieux, prières, procession de l'icône de la Vierge de l'église Santa Maria in Portico in Campitelli, à la supplication polyphonique du maître de chapelle de la Cappella Giulia, la *Missa gratiarum actione in angustia pestilentia* exécutée le 18 novembre 1656 dans la basilique Saint-Pierre aux portes closes. Le pape Alexandre VII les accompagna aussi de mesures énergiques, telles que mises en quarantaine dans des lazarets, isolement notamment du quartier du Trastevere,

---

<sup>11</sup> Bernard HOURS, « Le Vœu des échevins de 1643 », dans Jean-Dominique Durand (dir.), *Fourvière, l'âme de Lyon*, Strasbourg, La Nuée bleue, 2014, p. 288-298.

<sup>12</sup> « Peste de 1720 : Mgr de Belsunce, héros de Marseille. Entretien avec Régis Bertrand, *Codex*, 2020.

<sup>13</sup> Rodney STARK, *L'essor du Christianisme. Un sociologue revisite l'histoire du Christianisme des premiers siècles*, Charols, Éditions Excelsis, 2013.

fermeture des églises les jours de fête. La procession de l'icône de la Vierge fut même à un moment, suspendue<sup>14</sup>.

À Milan en 1576, l'archevêque, le cardinal Charles Borromée préconisa une quarantaine générale et fit fermer les églises ; il fit installer des croix et des autels aux carrefours de la ville, où des messes pouvaient être célébrées, les fidèles pouvant les regarder de loin, de chez eux. Pour demander à Dieu d'arrêter l'épidémie, définie par l'archevêque comme une punition divine, des processions furent organisées en octobre 1576, réservées à des hommes séparés de trois mètres les uns des autres. Face à un pouvoir civil déliquescant, il fonda et rénova des hôpitaux, multiplia les mesures de prévention et mobilisa le clergé, se plaçant lui-même en première ligne<sup>15</sup>. Charles Borromée, canonisé en 1610, devint un saint invoqué pour combattre la peste, en divers lieux en Europe, par exemple à Chalon-sur-Saône en 1636, à Vienne en 1713. À sa suite, le cardinal Frédéric Borromée, confronté à Milan à une nouvelle peste en 1630, prescrivit, dès les premiers cas connus, des mesures que les curés devaient appliquer strictement. Il ne voulait d'ailleurs pas organiser la procession des reliques de saint Charles, imposée par les autorités religieuses, craignant un regain de l'épidémie, ce qui se produisit. Il visitait les malades dans les lazarets confiés aux capucins. Alessandro Manzoni écrivit : « Il se plongea dans la peste, il vécut au milieu d'elle, étonné lui-même à la fin d'en être sorti sain et sauf »<sup>16</sup>.

L'iconographie n'est pas avare en représentations de grands prélats au milieu des pestiférés Mgr de Belsunce à Marseille en 1720, ou saint Charles Borromée, mais aussi des religieux et des religieuses. La prise en charge des malades, malgré tous les risques que cela implique, est avec la prière, ce qui caractérise le mieux l'action de l'Église face aux épidémies. Cela reste particulièrement vrai jusqu'à aujourd'hui, notamment en Afrique où les institutions sanitaires catholiques, et chrétiennes en général, font face aux épidémies telles que l'Ebola et le Sida<sup>17</sup>. En Europe, l'Église est bridée par le pouvoir politique. On a vu comment, dans de nombreux cas, les aumôniers n'ont pas pu accéder aux malades, ni même aux mourants, sans parler de la mise entre parenthèses de la vie sacramentelle. Andrea Riccardi, fondateur de la Communauté de Sant'Egidio, a regretté l'alignement de l'Église sur les institutions civiles : les églises, dit-il, sont « le lieu de l'esprit : une ressource en des temps difficiles, qui suscite l'espérance, console et rappelle que l'on ne se sauve pas tout

---

<sup>14</sup> « Épidémie et quarantaine : les précédents dans l'histoire italienne », *Vatican News*, 9 avril 2020.

<sup>15</sup> André DEROO, *Saint Charles Borromée, cardinal réformateur, docteur de la pastorale (1538-1584)*, Paris, Éditions Saint-Paul, 1963.

<sup>16</sup> Alessandro MANZONI, *Les Fiancés. Histoire milanaise du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Chemin vert, 1982, p. 309-312, 315.

<sup>17</sup> Patrick VERSPIEREN, « L'Église catholique face à l'épidémie de sida », *Études*, 2007, p. 213-225.

seul ». Il ajoutait : « se retrouver librement ensemble dans la prière aurait délivré un tout autre message, même si la prudence et le contrôle de soi s'imposent ». En revanche, seuls les messages politique et sanitaire ont été retenus, excluant le message spirituel<sup>18</sup>.

Les catholiques ont certainement une leçon à tirer de la crise, un peu comme le dit Pascal dans sa *Prière pour le bon usage des maladies*, parce que « j'ai mal usé de ma santé ». Il y a des leçons à tirer. C'est ce qu'a dit le pape François dans son homélie du 27 mars 2020, seul sur le parvis de la basilique Saint-Pierre, devant une place vide. L'Église a été marginalisée dans la gestion de la crise sanitaire, nos sociétés sécularisées l'ont reléguée loin des centres de décision. Mais avec ses églises restées ouvertes, elle a été présente par la prière, qui prépare à l'action. Sans doute est-il temps de relire *Catholicisme*, où Henri de Lubac montre « les aspects sociaux du dogme<sup>19</sup> », à quoi conduit l'Évangile : à une présence forte du chrétien dans la société : être attentif à l'autre, à toutes les formes d'altérité, être solidaire, agir pour la « maison commune » (encyclique *Laudato sí*), œuvrer pour que les personnes âgées vivent dans une vraie dignité, aller aux périphéries. Il faut « saisir ce temps d'épreuve comme un temps de choix, [...] le temps de réorienter la route de la vie vers toi, Seigneur, et vers les autres », a dit François le 27 mars. « N'ayez pas peur » dit l'ange (*Mt 28, 5*).

Jean-Dominique DURAND.  
*Membre de l'Académie catholique de France*  
*Université Lyon-III*



---

<sup>18</sup> Andrea RICCARDI, « Se per battere la paura del contagio da coronavirus, si mettono in ginocchio le nostre chiese », *La Stampa*, 29 février 2020. En français dans *La Vie*, 1<sup>er</sup> mars 2020.

<sup>19</sup> Henri de LUBAC, *Catholicisme. Les aspects sociaux du dogme*, Paris, Éditions du Cerf, 1938, rééd. *Œuvres complètes*, VII, Paris, Éditions du Cerf, 2003, 560 p.

## II - RÉFLEXIONS THÉOLOGIQUES POUR UN TEMPS DE PANDÉMIE

La pandémie de la covid-19 a touché un grand nombre de pays. Les mesures sanitaires prises par les institutions gouvernementales ont été diverses, mais la plupart ont opté pour le confinement des personnes pendant plusieurs semaines afin d'essayer d'enrayer la propagation du virus. Ces décisions ont touché la pratique des communautés religieuses. Nous voudrions proposer ici une réflexion sur cette situation, particulièrement en France.

Les conséquences semblent être de deux ordres : en termes d'ecclésiologie d'une part et de théologie sacramentelle de l'autre.

### Une ecclésiologie de diaspora

Si *ecclesia* veut bien dire « rassemblement », comment les chrétiens peuvent-ils vivre le confinement ? Quelle ecclésiologie en temps de pandémie ?

Le Christ ne s'est pas contenté de prêcher et de guérir : très tôt, avant même de commencer sa « vie publique », il a réuni autour de lui un petit groupe permanent, ces quelques disciples, hommes et femmes, qui vont l'accompagner dans ses déplacements et assister, avec impuissance, à sa fin tragique : les apparitions du Ressuscité ont conforté ce groupe dans la conviction d'une mission reçue. La vie en commun a été demandée dès l'origine par le fondateur du christianisme, et c'est son autorité qui fonde « l'assiduité » des croyants « à l'enseignement des apôtres, et à la communion fraternelle, à la fraction du pain et aux prières » (*Actes 2, 42*).

Les premiers mois de 2020 ont vu introduire à travers le monde, en raison de la pandémie, une pratique inédite désignée par un terme emprunté au droit pénal : le *confinement*. Les habitants ont été invités, voire contraints, à ne pas quitter leur domicile, sauf dérogation. La pratique religieuse (le « culte ») n'a pas été incluse dans les motifs de dérogation, même si les « lieux de culte » ont souvent pu rester ouverts. La *liturgie* a pu continuer, avec d'extrêmes limitations qui revenaient à interdire le *culte* aux fidèles<sup>20</sup>. Après quelques hésitations<sup>21</sup>, la célébration des obsèques a été autorisée dans les églises<sup>22</sup>, sans célébration eucharistique et avec

---

<sup>20</sup> La *liberté de culte* est une des composantes de la *liberté religieuse*, avec la liberté de conscience et la liberté de religion.

<sup>21</sup> Port de masques FFP3, de lunettes de protection et de gants jetables pour le personnel.

<sup>22</sup> Ce qui, globalement, n'est pas le cas en Italie, où les règles ont été fixées par les préfets de région.

une participation réduite des proches du défunt (en fait, ces règles ne devraient s'appliquer qu'aux décès dus à la covid-19 — sauf le nombre réduit de participants). En fonction de décisions préfectorales, en France, des mariages civils peuvent être effectués dans des mairies, mais les diocèses français ont supprimé les cérémonies religieuses. La Conférence des évêques de France a publié le 13 mars 2020 des « recommandations », qui ont été suivies par la plupart des évêques dans leur diocèse<sup>23</sup>. Cette situation inédite appelle une réflexion d'ecclésiologie : quelle Église en temps de pandémie ?

Techniquement, l'isolement des fidèles constitue *une diaspora catholique*, la dispersion des foyers catholiques invités à vivre leur foi sans participation physique à la pratique sacramentelle, autrement dit : *une foi sans culte*. Même si les églises chrétiennes ont connu, souvent pendant de longues périodes, des situations semblables, c'est néanmoins la première fois qu'ils connaissent en temps de paix sociale ce type d'obligations et d'interdictions.

Les conférences épiscopales ne peuvent présenter que des suggestions : chaque évêque est responsable des mesures à prendre dans son diocèse. On peut regretter que des évêques se soient souvent contentés de relayer les mesures de police des gouvernements, sans vraiment chercher à pallier les restrictions administratives en proposant des actions ponctuelles, locales, précises, pour permettre aux fidèles de continuer la vie sacramentelle à laquelle ils ont droit<sup>24</sup>. En Allemagne et en Italie, puis récemment en France, des recours juridiques aux décisions administratives ont permis de réaffirmer le droit fondamental de la liberté de culte. Trop souvent, en effet, ces mesures, prises dans l'urgence, ont surtout révélé d'une part l'impréparation des administrations et d'autre part le souci politique d'une minimisation à court terme des conséquences. À aucun moment les règlements et lois sécuritaires n'ont mentionné (ne serait-ce que pour les suspendre) les exigences constitutionnelles élémentaires<sup>25</sup>. Il aurait dû en effet être rappelé à cet effet l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme :

La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l'objet d'autres restrictions que celles qui, prévues par la loi, constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité

---

<sup>23</sup> Voir aussi la déclaration de Mgr E. de Moulins-Beaufort du 17 mars. La situation varie dans le monde selon les épiscopats. Les présidents des institutions européennes, la COMECE et du CCEE (les cardinaux Jean-Claude Hollerich SJ et Angelo Bagnasco), ont proposé une prière commune. La Conférence des évêques allemands a souligné combien l'interdiction des célébrations interfère grandement avec la liberté religieuse (déclaration de Mgr Georg Bätzing, évêque de Limbourg et président de la Conférence, le 15 avril). Les messes sont autorisées en Saxe (avec 15 participants) depuis le 20 avril. Nous limitons ici notre propos à la situation en France métropolitaine.

<sup>24</sup> Beaucoup de prêtres, curés, vicaires, aumôniers ont pris l'initiative de visiter les fidèles, apporter la communion et donner le sacrement de pénitence.

<sup>25</sup> Sauf peut-être le recul (tardif) de certains États devant le « traçage » individuel personnalisé et la levée du secret médical.



publique, à la protection de l'ordre, de la santé ou de la morale publiques, ou à la protection des droits et libertés d'autrui [nos italiques].

Il convient d'abord de rappeler (ce qui a été oublié ces derniers temps) que l'église n'est pas seulement, pour les catholiques, un lieu de rassemblement : objet d'une dédicace solennelle, ces bâtiments sont tenus par les catholiques comme la « maison-Dieu », le lieu où est conservée la présence réelle (le maintien de la liberté d'accès aux lieux de culte aurait pu permettre d'encourager la pieuse pratique de la « visite au Saint-Sacrement »).

En second lieu, la ritualisation des grands moments humains (naissance, mariage, enterrement) n'est pas seulement la satisfaction de rencontres sociales ou familiales : elle appartient à la vie intime de l'Église. Les jurisprudences nationales et internationales reconnaissent comme exercice de la liberté religieuse l'ensemble des pratiques cultuelles (et pas seulement, par exemple, la célébration de la messe). Ces rassemblements familiaux permettent de surcroît de consolider le tissu social.

Enfin, on peut en dire autant des grands rassemblements (pèlerinages, rassemblements de jeunes...) qui ne sont pas des happenings religieux, mais font partie intégrante de la vie des fidèles dans l'Église.

### **Une médiatisation des sacrements**

Le confinement imposé a pu être pallié par le recours à des formes de communication à distance : messe quotidienne du pape le matin, relais des chaînes catholiques de radio et de télévision, messe dominicale sur France 2 et l'ingéniosité de tant de personnes, prêtres et laïcs, pour transmettre en direct, avec des moyens de fortune, des célébrations dominicales dans l'église paroissiale. Le taux d'écoute est significatif de l'attachement des fidèles à leur « maison-Dieu ». On ne peut que se réjouir de cette vitalité médiatique buissonnante. Elle soulève quand même quelques questions théologiques :

La réception même du sacrement produit l'effet du sacrement avec plus de plénitude que le simple désir (Thomas d'Aquin, *Summa Theologiae*, IIIa, q. 80, 1).

#### **a. Communion sacramentelle et communion spirituelle**

Un discours touffu et confus a été entendu : les fidèles privés, par des décisions d'ordre public, de l'accès à l'eucharistie, peuvent-ils (doivent-ils) se satisfaire de la « communion spirituelle » ?

En préalable, rappelons que l'expression « jeûne eucharistique » a été détournée de son sens : elle signifie le jeûne exigé préalablement à la communion, et c'est par abus de langage qu'elle désigne l'absence de communion sacramentelle (qui a pu

être imposée, par pénitence ou dévotion : voir le dossier dans *La Fréquente Communion* d'Antoine ARNAULD, 1643).

Il convient ensuite de rappeler le sacrifice de ces milliers de prêtres qui, jusqu'au martyre, ont assuré aux fidèles la communion sacramentelle — dans l'Angleterre élisabéthaine, dans la France de la Terreur révolutionnaire, dans les camps de prisonniers et de déportés de l'Allemagne nazie, sous la Terreur communiste en Pologne, en Hongrie, en Tchécoslovaquie. Considérer la communion de désir comme un substitut acceptable de la communion sacramentelle revient à effacer leur sacrifice comme inutile.

Reprenant la somme des commentateurs, Suárez (*Comm.*, Disp. 62, s. 1, t. 21, p. 375) explique bien que la seule *communio spirituelle*, qui est carrément hérétique si elle est entendue comme entraînant aussi peu d'effets que la communion matérielle<sup>26</sup>, ne laisse pas d'être insuffisante même entendue par certains catholiques : sans doute, elle peut contribuer au mérite du communiant qui fait un acte de foi et de charité, mais elle n'effectue pas la réception du corps et du sang du Christ, *qui ne peut se faire que dans la manducation* (« prenez et mangez »). C'est pour éviter aux fidèles cette forme inférieure et incomplète de communion que tant de prêtres ont donné leur vie dans le martyre.

#### ***b. Pénitence et contrition de charité***

On doit regretter le report des baptêmes, en particulier des catéchumènes, et s'étonner que le sacrement de mariage ait été reporté, alors qu'il pouvait être dissocié de la fête qui l'accompagne habituellement. Il reste que le sacrement de pénitence a, lui aussi, été suspendu.

À ce sujet, comme pour la communion, des propos étranges ont été parfois entendus. On a déjà connu jadis des propositions d'absolution collective qui supposaient des situations d'extrême urgence, étrangères à la vie paroissiale habituelle. Or, l'absolution collective est correctement encadrée par les dispositions du canon 961 du Code de droit canonique : péril de mort imminent ou affluence de pénitents (mais les dispositions adéquates doivent être prises pour les grandes fêtes et les pèlerinages).

Il est exact que les péchés les plus légers sont remis par l'acte de pénitence du début de la messe, condition exclue dans le cas du confinement. Il faut donc recourir à la contrition de charité, qu'on nomme « contrition parfaite ». Celle-ci a fait l'objet de nombreux débats théologiques : elle comporte la ferme résolution de recourir dès que possible à la confession sacramentelle.

---

<sup>26</sup> Ce que le Concile de Trente appelle, avec Thomas d'Aquin, « communion sacramentelle », qui est seulement le fait matériel de consommer l'hostie.

## Conclusion : À la recherche d'un nouveau modèle

La diffusion quotidienne de la messe matinale du pape François (interrompue le 18 mai 2020) a présenté aux fidèles un modèle de célébration d'une grande simplicité. D'autres transmissions ont pu être proposées, sans que soit précisée la nature imparfaite, incomplète, de ces manifestations visuelles dépourvues de la « participation active<sup>27</sup> » des fidèles « qui est demandée par la nature de la liturgie elle-même et qui, en vertu de son baptême, est un droit et un devoir pour le peuple chrétien » (*Constitution sur la liturgie*, n. 14).

La mise en sommeil, pendant plusieurs semaines, de « la liberté de manifester sa religion » dans l'exercice public d'un culte peut avoir des conséquences de longue durée sur la pratique religieuse.

Les conséquences négatives peuvent être :

- l'abandon de la communion physique et de la confession sacramentelle ;
- le repli personnel ou familial aux dépens de la participation physique aux rassemblements, en particulier à la messe dominicale ;
- la désertion de pratiques locales au profit de célébrations médiatiques ;
- l'abandon de la fréquentation de grands rassemblements nationaux ou internationaux au profit de cellules de groupes locales ou familiales.

Les conséquences positives peuvent être :

- un désir accru de la communion physique et de la confession sacramentelle ;
- la découverte de l'oraison et de la méditation silencieuse individuelle ou familiale ;
- la valorisation de la communauté locale comme lieu de célébration et de partage ;
- l'engagement missionnaire de laïcs pour rencontrer les personnes isolées ;
- une présence plus forte sur les réseaux sociaux et le développement d'une pastorale télématique.

On peut espérer que ce temps de diaspora rende les communautés plus sensibles au besoin d'une participation active à la vie liturgique, conformément au désir exprimé par la *Constitution sur la liturgie*, n. 48 :

---

<sup>27</sup> L'expression remonte à s. Pie X dans le motu proprio *Tra le sollicitudini*.

L'Église se soucie d'obtenir que les fidèles n'assistent pas à ce mystère de la foi comme des spectateurs étrangers et muets.

P. Jean-Robert ARMOGATHE.  
*Membre de l'Académie catholique de France*  
*École pratique des hautes études*



### III - LE BIEN DE LA VIE, LA FORCE DU MAL

#### PETITE MÉDITATION PHILOSOPHICO-THÉOLOGIQUE

La crise pandémique a suscité nombre de diagnostics manifestement traversés par l'inquiétude spirituelle voire théologique, traduisant un lointain et urgent besoin d'orientation fondamentale dans une mondialisation en déficit, plus que de visée, de transcendance. Retenons-en ces deux questions solidaires, dressées à la croisée du philosophique et du théologique : sur le bien de la vie et sur la force du mal qui la détruit.

#### Le Bien au-dessus de tout

Un correspondant a pu diffuser l'appréciation selon laquelle cette crise pandémique comporte la vertu de redonner à saisir le prix de l'existence pour elle-même « par-delà le bien et le mal ». Nous devons comprendre : quelle chance d'être en vie, rien qu'en vie ! La résonance nietzschéenne du propos est obvie<sup>28</sup> ; suffit-elle à lui conférer une légitimité ? On en doutera. D'abord parce qu'elle réduit le binôme « bien/mal » à une simple codification moralisante, humaine trop humaine. Ensuite parce qu'elle semble ignorer que tout un pan des traditions religieuses, particulièrement la révélation biblique, a continûment référé le Bien à cette alternative première : le choix de la vie ou le choix de la mort (*Deutéronome* 30,15-20). Que la vie *reçue* mérite le choix *pour* la vie, cela décline en effet ce que nous appelons le « Bien ». Les Grecs, pour leur part, ne dissociaient guère la question de l'être de la question du bon ou du bien. Aristote déclarait que « le but en vue duquel on fait tout le reste est, en tant que fin, le bien suprême<sup>29</sup> » ; et Plotin que « l'être est désirable parce qu'il est identique au Beau, et le Beau est aimable parce que l'être l'est<sup>30</sup> ». Vivre, à leurs yeux, ne pouvait être jamais appréhendé par-delà le bien et le mal, parce que le Bien est au-dessus de tout.

Ainsi replacé sur son horizon premier, le Bien est ce que nous apprenons à désirer ardemment. À cette aune, comment disjoindre la demande morale de cette

---

<sup>28</sup> NIETZSCHE, *Généalogie de la morale* (1887), trad. fr. Paris, Gallimard, 1964

<sup>29</sup> ARISTOTE, *Ethique à Eudème*, Livre I, VIII, 20.

<sup>30</sup> PLOTIN, *Ennéades*, V, 8, 9, 40-41.

alternative qui l'inspire : le choix de la vie ou le choix de la mort ? Alors même que la période pandémique a remis la « mort » dans notre quotidien ordinaire, comment régionaliser dans l'optionnel ce que la morale effectue : dessiner de façon imparfaite mais perfectible, injonctive mais pédagogique, le chemin qui préserve la vie contre la mort, voire en augmente le goût ? La crise pandémique ne nous aura guère placés par-delà le bien et le mal, elle nous aura donné paradoxalement une capacité singulière à nous recentrer, par-delà les demandes consuméristes ou thérapeutiques du simple « bien-être », sur le Bien qu'est la Vie, ainsi que sur la définition des voies morales qui la protègent et la fécondent.

### Apories théoriques

La seconde question, corollaire, largement disputée mais toujours aussi incandescente intervient aussitôt : elle concerne cela même qui entrave l'accès au Bien de la Vie, *i.e.* les forces du mal, leur puissance destructrice, en l'occurrence celle des pandémies. La seule Morale et ses repères les plus nobles sont-ils de nature à lui faire face ? Outre les confusions réitérées sur le concept de mal que la vulgate assimile sans reste à la guerre interhumaine, à la violence animale, aux négligences sociales, aux catastrophes naturelles, voire au défaut d'anticipation politique, les semaines pandémiques auront encouragé le retour des fantasmes les plus archaïques tel celui de la volonté divine d'un châtement rédempteur. Pourtant, le mal autrement destructeur qui se trouve insidieusement ou manifestement présent au sein des groupes religieux, fait encourir à leurs institutions le risque permanent de la disqualification. L'évocation des critiques séculaires et salutaires adressées génération après génération à l'Église, en provenance des siens et des saints, tels les François d'Assise et les Thérèse d'Avila, ne semble guère en mesure, chose étonnante à y regarder de près, d'attester auprès de nos contemporains, du temps propre de la parole chrétienne rythmée par la *confession de foi*, la *confession du péché* et la *libération* — en termes théologiques : la Révélation, la Rédemption et la re-Création.

C'est donc un autre malentendu, plus profond, qu'il convient de relever sans ambages : celui qui concerne le statut de la puissance divine face à la puissance du mal. La tradition manichéenne n'avait résolu la question qu'en en homologuant les termes, à savoir la mise en conflit transcendantal du principe du mal et du principe du bien. Vigoureusement combattues dès la première période patristique notamment par saint Augustin<sup>31</sup>, les thèses du Manichéisme ne laissaient guère d'espoir au salut individuel ou collectif, moins encore d'espace à sa participation

---

<sup>31</sup> Saint AUGUSTIN, cf. notamment « Les Soliloques », « L'immortalité de l'âme », « La dimension de l'âme », « Le Libre arbitre », trad. fr, *Dialogues philosophiques I*, La Pléiade, Paris, Gallimard, 1998.

humaine. Les réponses apportées par la « théodicée » de Leibniz<sup>32</sup> au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, ou par un « existentialiste » tel Camus<sup>33</sup> au milieu du XX<sup>e</sup>, ont consisté d'un côté à formaliser les justifications divines et de l'autre à se libérer de Dieu lui-même, nous léguant cette étrange alternative : on sauve Dieu ou bien on L'assassine ! Même si Leibniz n'a jamais voulu, en justifiant Dieu, justifier le mal, il n'a point réussi à intégrer le rapport continu et actif, que, selon la révélation néotestamentaire, le Dieu de Jésus-Christ entretient avec l'homme souffrant. Quant à Camus, ce n'est pas tant la maladie, en l'occurrence la peste qui, à ses yeux, faisait « mal » que la séparation, induite par celle-ci, avec autrui et avec tout projet. Camus a su récuser au long de ses romans, l'idée d'un châtement divin prêché dans *La Peste* par son célèbre personnage, le père Paneloux. Mais un roman, fut-il de Camus, ne fait pas encore une théologie. Sa haine de la haine, certes émouvante et maintes fois relevée comme étant le ressort humaniste de son écriture, ne lui permettait cependant pas d'éviter le mur de l'aporie. En première phrase de *Le Mythe de Sisyphe*, il forme ces mots ultimes : « Il n'y a qu'un seul problème philosophique vraiment sérieux : c'est le suicide<sup>34</sup> » ! Le radicalisme camusien nous saisit certes parfois ; il a fasciné toute une génération dans les années 1950-60, tétanisée par les traumatismes successifs de la première et de la guerre mondiale avec, au cœur, la Shoah.

### **Toute-puissance... de la paternité divine**

Une réponse solidement articulée sur le plan théorique, est intervenue au milieu des années 1980 sous la plume du philosophe juif Hans Jonas avec son vite célèbre *Le Concept de Dieu après Auschwitz*<sup>35</sup>. Puisque, y écrivait-il non sans inspiration kabbalistique, Dieu s'est montré impuissant dans cette période du tragique absolu, alors il faut réviser notre conception d'un Dieu Tout-puissant formée notamment dans la Bible : une figure providentielle irrésistible agissant directement et efficacement pour sauver son peuple. Le coup a porté, séduisant nombre de cercles agnostiques ou athées mais aussi, curieusement, quantité de milieux chrétiens. La thèse centrale de H. Jonas reposait pourtant sur un malentendu, assimilant l'idée de toute-puissance divine à celles qu'inspirent les formes de toute-puissance humaine : impériale, despotique ou dictatoriale. Là-contre, observons que le *Credo*

---

<sup>32</sup> LEIBNIZ, *Essais de Théodicée sur la bonté de Dieu, la liberté du mal et l'origine du mal* (1710), nouvelle édition française, Paris, Flammarion, 1969.

<sup>33</sup> Albert CAMUS, *La peste*, Paris, Gallimard, 1947.

<sup>34</sup> *Id.*, *Le mythe de Sisyphe*, Paris, Gallimard, 1942.

<sup>35</sup> Hans JONAS, *Le concept de Dieu après Auschwitz* (1984), trad ; fr, Paris, Payot, 1987

chrétien ne se fonde point sur l'idée d'un « Dieu tout-puissant » mais, littéralement, sur la foi en « Dieu le Père tout-puissant ». Dans la compréhension première et séculaire du christianisme, la toute-puissance divine se noue dans l'effet de paternité : celle qui veille sur ses enfants tout en respectant leur libre détermination, celle qui, par amour, se retire kénotiquement pour garantir une présence ajustée à leur croissance. Faute de cette équation, pas d'issue ni théorique ni spirituelle permettant de déployer conséquemment l'idée d'intervention divine face au mal.

Or, une certaine prédication religieuse, excipant d'une impossible « explication » du mal, a pu au cours des dernières décennies revendiquer un mutisme total à son endroit. Gabriel Marcel avait autrefois attiré l'attention, rappelant que si l'énigme est obscure, le mystère est lumineux. Or, le mal, plus qu'une énigme, est un mystère que le Christ a illuminé de sa parole et de son geste. On peut rappeler que c'est au moment précis de la Crucifixion, quelques instants avant de remettre son esprit entre les mains du Père, que Jésus s'écrie : « Tout est achevé » (*Tétèléstai*) (*Jean* 19, 30). N'est-ce pas surprenant ? Son combat aura révélé le combat de Dieu contre le mal dont des formes sont antérieures à la Création. Le mot « Tétèléstai » dit l'événement singulier d'une Vie offerte qui incarne la promesse, mais aussi l'appel à un agir éminemment divin : « Celui qui croit en moi fera les mêmes œuvres que moi ; il en fera même de plus grandes » (*Jean* 14, 12). Tout est achevé mais il faut encore, dans l'esprit du Christ, que « l'Écriture s'accomplisse » (*plerothé*) (*Jean* 13, 18). Le substantif *pleroma* signifie le « plein », le « remplissement », la « plénitude ». Ainsi, tout est achevé mais tout doit être rempli et devenir plénitude. Cette distance entre le déjà-là et le pas-encore, binôme banal, est celle du chemin de réalisation du Royaume de l'Esprit dont les « arrhes » (*2 Corinthiens* 2, 22) nous sont accessibles.

### **L'alliance divino-humaine contre le mal**

Sur cet horizon eschatologique, Dieu reste aux côtés de l'humain selon l'alliance, ainsi que l'atteste le célèbre verset d'*Exode* 3, 14 : « Je suis qui je serai », que l'exégèse autorise (en relevant notamment le substrat égyptien de l'hébreu : *eyé asher éyé*) à rendre plus explicitement par : « Je suis celui qui vous promet sa présence » ... et à laquelle Jésus fait écho, confirmant sa divinité : « Je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin des temps » (*Matthieu* 28, 20).

On trouvera dans le récit de « l'aveugle-né » (*Jean* 9), l'illustration magnifique de cette puissance de révélation que la confrontation au mal et au malheur rend possible. Les disciples demandent à Jésus : « Qui a péché, pour qu'il soit né aveugle, lui ou ses parents ? » Réponse : « Ni lui ni ses parents. Mais c'est pour que les œuvres de Dieu se manifestent en lui » (9, 2-3). Le registre passéiste des causes du mal sur lequel interviennent les disciples est biffé d'un trait. Jésus ne reporte pas



non plus sa réponse sur l'avenir des lendemains qui chantent. Il fait de la situation présente l'occasion d'une décision inédite et d'une action radicale. On connaît la suite.

Cet espace de décision et d'action dont Jésus instruit ses disciples s'inscrit en droite ligne du motif de Création de l'homme dont il est dit en *Genèse* 1, 26 qu'il est à l'image et à la ressemblance du Créateur. Que la liberté de la détermination dans la confrontation au réel y compris maléfique, soit ôtée au sujet humain, alors, comme disait Jacques Maritain, c'est le dessein du Créateur aussi bien que le destin de la Création qui s'en trouverait ébranlé. Le Dieu fidèle veut pour l'homme, autant qu'il lui voue un amour fort et libre devant lequel rien ne résiste, pas même la mort. Voici donc l'homme de Dieu qui, en vertu d'une alliance initiale, renouvelée, éternelle, génère la puissance divine du salut et la libre sortie du mal. Dans cette liberté humaine abyssale sur laquelle un philosophe comme Schelling avait écrit au début du XIX<sup>e</sup> siècle des pages admirables (« Un pouvoir sur le bien et le mal<sup>36</sup> »), la créature s'entend dire et redire comme saint Paul : « Ma grâce te suffit » (2 *Corinthiens* 12, 9).

Suivant cette logique éminente, comment, à moins d'un anthropomorphisme abusif, tenir que Dieu n'intervient pas dans le monde des virus, n'y est jamais intervenu y compris lors de la contamination virale des esprits, plus grave que toute autre, à Auschwitz ? Qu'est-ce donc que ton intelligence, petit d'homme, pour asseoir péremptoirement une chose pareille ? Job, homme de l'expérience du malheur dans l'excès du mal, avait vu naître en lui cette interpellation des profondeurs sur laquelle, au titre de la raison et de la foi conjuguées, mais aussi de l'alliance divine scellée en dignité avec les pauvres humains, nous pouvons toujours, comme le fils prodigue, revenir.

P. Philippe CAPELLE-DUMONT.  
*Président de l'Académie catholique de France*  
*Université de Strasbourg*



---

<sup>36</sup> SCHELLING, *Recherches philosophiques sur l'essence de la liberté humaine* [1809], trad. fr. Paris, Payot, 1977.

## IV- DES CIRCONSTANCES QUI RÉVÈLENT L'HOMME

### RÉFLEXION SPIRITUELLE

*La pandémie qui a mis une bonne partie du monde à l'arrêt depuis le mois de mars 2020 nous laisse perplexes devant les comportements humains dans ces circonstances. Les réactions de peur, la prédominance des instincts, mais aussi les échappées verticales dans une transcendance salvatrice des événements nous laissent un goût doux-amer et doivent nous rendre circonspects et lucides quant à l'estime de soi et à nos capacités démiurgiques à relever le défi d'une victoire temporaire ou définitive.*

Thomas a Kempis l'auteur présumé de *L'Imitation de Jésus-Christ*, écrivait à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle ou au début du XV<sup>e</sup> siècle, en ces temps troublés d'une Europe décimée par la peste, que « les occasions ne rendent pas l'homme fragile » mais « qu'elles montrent ce qu'il est<sup>37</sup>. » Voilà bien exposé, à travers l'affirmation d'un célèbre ouvrage de spiritualité du passé, ce à quoi nous sommes confrontés en ce XXI<sup>e</sup> siècle caractérisé par ses technologies triomphales, son matérialisme universel qui creuse les disparités sociales et géopolitiques et par l'épuisement des ressources naturelles de la Terre. L'homme, toujours l'homme, dans sa ressemblance et sa dissemblance divine, seul face à lui-même, devant une mort annoncée par une pandémie, comme on n'en avait pas revue depuis des siècles, s'est révélé tel qu'en lui-même : fragile, instinctif, dépourvu de ressources en situation d'incarcération, replié sur sa personne, ou, au contraire, inventif et altruiste, sublimant ses fragilités en forces intérieures.

L'isolement, les instincts et la transcendance constitueront les trois points de notre réflexion.

### L'isolement

Quand la grande peste des siècles passés traversait l'Europe, on fuyait devant l'épidémie. Une lettre du 31 juillet 1585 de Montaigne aux jurats de la ville de Bordeaux, conservée aux archives départementales de cette ville (BB 185), indique

---

<sup>37</sup> *L'imitation de Jésus-Christ*, traduction et réflexions de François de Lamennais, Turnhout, Belgique, Brepols, 1905, Livre I chapitre 16, p. 90.

clairement cette posture de fuite et son refus de pénétrer dans la ville pour présider à l'élection de son successeur à la mairie. Les médecins d'alors conseillent, en effet, de fuir l'épidémie, contre laquelle ils sont sans ressources. Mais où fuir, aujourd'hui, quand le mal est partout et se propage à la vitesse de nos capacités à nous déplacer d'un bout à l'autre de la planète ? La politique de confinement, qu'elle fut bonne ou mauvaise, fut une réponse nécessaire, à défaut d'autres, à cette problématique : arrêter la pandémie.

On a beaucoup écrit sur ce retrait forcé du monde, sur les conséquences positives et négatives de l'isolement, qui plus qu'une mise à l'écart, fut une véritable incarcération de deux mois, coupant tous liens sociaux physiques, toute dynamique professionnelle partagée hormis le travail à distance, toute assemblée, y compris religieuses, culturelles, familiales et amicales, au cours desquelles se tissent les échanges humains, se construit la société et s'invente une humanité en dialogue. Pire, pour certains, le confinement fut la rencontre de la solitude absolue ou de l'appauvrissement devant l'incapacité à maintenir un emploi, une entreprise et la mise au chômage forcé. Cette situation a lésé la justice sociale et humaine.

Il ne faut donc pas faire preuve d'angélisme face à cette catastrophe inédite et à ses conséquences. Car, si pour certains, cette expérience a permis un recentrement temporaire de la vie sur le noyau familial, le temps de la réflexion sur soi-même, et même sur son rapport au divin, pour d'autres, elle a été une coupure définitive avec le monde, le rétrécissement de la vie sur soi, dans quelques mètres carrés, avec pour seul horizon la fenêtre où respirer et sentir battre la vie : concerts spontanés aux fenêtres en Italie, applaudissement des médecins et du personnel soignant en France à 20 heures. On n'existe que sous le regard des autres et de Dieu !

Force est de constater qu'il n'est pas donné à tout le monde d'être un solitaire. Les spécialistes de la chose, les ordres érémitiques le savent bien, qui ont constaté que la cellule rejette celui qui n'est pas fait pour elle. Le moine bénédictin, puis cistercien, Guillaume de Saint-Thierry, au XII<sup>e</sup> siècle, séduit par la vie solitaire des chartreux, soulignait néanmoins ce point dans sa *Lettre aux frères du Mont-Dieu*, que pour celui qui n'y est pas destiné, « la cellule devient pour lui comme une prison, un tombeau pour un vivant <sup>38</sup> ». Et il existe un ancien traité rédigé au IX<sup>e</sup> siècle par le prêtre Grimlaicus, sur la vie recluse — ce qui était notre cas puisque notre confinement était assorti d'une interdiction de sortir, sauf exception —, le *Regula Solitiorum*, qui notait déjà que pour le reclus, le danger vient du bavardage à la fenêtre. Il n'en faut pas plus pour attester que même le solitaire volontaire ne peut

---

<sup>38</sup> Ed. jean Déchanet, Paris, 1985, SC n° 223, p. 175.

se passer totalement du lien social et qu'il est tiraillé entre son dialogue seul à seul avec Dieu et son instinct naturel de sociabilité.

Alors qu'en fut-il de nous ? Il suffit de se tourner vers les réseaux sociaux pour avoir la réponse : ils ont pris le pas sur le silence de l'isolement. Alors que les rues se vidaient, que les oiseaux et les animaux reprenaient possession d'une nature rendue à sa virginité et à son silence, le bruissement humain s'est fait vacarme sur la toile et les médias, parfois jusqu'à l'excès, pour conjurer toutes les peurs dues à l'isolement dans ce contexte épidémiologique.

### **Instincts**

L'enfouissement a cette caractéristique de faire ressurgir en nous ce que nous sommes et ce que la peur brasse en nous de mauvais ou de bon dans la vigueur de l'incertitude et du désespoir. Si la terre, en partie débarrassée des hommes, a été rendue à elle-même, ce fut la même chose pour ces derniers, retour à la conscience, « cet instinct divin » selon Jean-Jacques Rousseau, et aux instincts primordiaux : on a vu se déployer des fraternités insoupçonnables pour faire face aux manques de moyens préventifs, pour venir en aide aux plus démunis, pour ne pas rompre le lien social et généreux qui caractérise l'humanité. Mais on a vu aussi se dissoudre l'attention à l'autre, la bienveillance, le respect : violences conjugales et familiales, violences de « pas de porte », pire, les monstres du régime de Vichy sont réapparus à travers les délations de voisinage et les agressions contre celles et ceux, qui par leur action généreuse et bénéfique s'occupaient des malades et qui, donc, pouvaient être porteurs du virus. Le retour à soi est parfois une découverte de la fange intérieure. Invisibilité du mal jusqu'à son extraction !

Sans doute ne faut-il pas en rester là, mais au moins ce constat, en partie déceptif, permet de comprendre, avec humilité et sans dogmatisme, pourquoi notre régime carcéral reste, dans son ensemble, un échec en ce qui concerne la réhabilitation de l'homme en état de délinquance.

### **La transcendance**

Et pourtant, la décantation carcérale nous a découvert une lecture christique de notre misère dans le silence des jours identiques, dans l'épuration des dialogues, dans l'effort de réflexion sur ce que nous sommes, sur ce que nous faisons, sur ce à quoi nous promettons notre planète. Nous a-t-elle désencombrés de nous-mêmes pour laisser place à ce qui à l'intérieur de nous vivifie la justesse, l'équilibre entre ce que nous voulons et ce qui est, entre ce que nous sommes et ce à quoi nous sommes destinés, entre notre faillibilité et notre perfectibilité ?

On dit partout, « les jours d'après seront différents ». On a dit la même chose par le passé, après chaque épidémie, chaque catastrophe, chaque guerre. On a critiqué un commerce incontrôlé avec les pays grands producteurs, comme la Chine, d'où est venue l'épidémie, tenue secrète trop longtemps, ce qui a eu pour effet de la transformer en pandémie, mais nous nous sommes, cependant, tournés vers celle-ci pour pourvoir aux moyens de protection qui faisaient défaut chez nous.

Où est la leçon de ce fléau ? Où est l'aptitude de l'homme à désencombrer sa nature de lui-même, pour prendre celle qui n'accapare pas, qui renonce pour le bien et l'amour d'autrui et, pour nous, chrétiens, celle de Dieu ?

Nathalie NABERT.

*Membre de l'Académie catholique de France*

*Institut catholique de Paris*

